

Brest 
Finistère Classic
DOUARNENEZ

AVIS DE COURSE

Brest Finistère Classic 2023

Du lundi 21 au samedi 26 août

Brest – Douarnenez

Course organisée par Sea To See
en collaboration avec Kaori

- 2.3. **Règlement international pour la prévention des abordages en mer (RIPAM)**
la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.4. Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 2.5. Réglementation Spéciale Offshore World Sailing (OSR) catégorie 4
- 2.6. Les règlements fédéraux
- 2.7. En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra
- 2.8. Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF

3. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.finistereclassic.bzh au plus tard le vendredi 21 juillet 2023.

4. COMMUNICATION

- 4.1. Le tableau d'affichage en ligne se trouve à l'adresse www.finistereclassic.bzh
- 4.2. Il n'y aura pas de panneau d'affichage physique.
- 4.3. Les communications seront effectuées à l'aide de WhatsApp, une application qui doit être téléchargée avant l'événement. Les bateaux doivent enregistrer au moins un appareil pour recevoir les messages WhatsApp,
- 4.4. Les concurrents peuvent être alertés par WhatsApp, de la publication de nouveaux avis. Le comité de course utilisera également WhatsApp, pour faire d'autres annonces concernant les courses.
- 4.5. [DP] Tous les bateaux doivent être équipés d'une radio VHF capable de communiquer sur les canaux internationaux 69, 72 et 77.
- 4.6. Sur l'eau, le comité de course pourra faire des communications aux concurrents sur radio VHF. Le ou les canaux seront indiqués dans les instructions de course.
- 4.7. [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, depuis le premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course chaque jour, un bateau ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux,

5. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 5.1. Course sur invitation
- 5.2. Course en équipage
- 5.3. La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 24 mai 2023.
- 5.4. L'épreuve est ouverte aux bateaux en bois ou en métal construits avant 31 décembre 1949 ou les projets antérieurs au 31 décembre 1949 et mis à l'eau avant le 31 décembre 1952 ainsi que leurs répliques identifiées selon l'article 2 du Règlement C.I.M. pour la jauge.
- 5.5. D'autres bateaux peuvent être acceptés à la discrétion de l'OA.
- 5.6. La taille minimale de tout bateau éligible pour participer est de 9 m de long sur la ligne de flottaison.
- 5.7. Il y aura deux classes : une classe cotre aurique et une classe toutes goélettes, ketchs et yawls.
- 5.8. Le [règlement CIM](#) s'applique pour la jauge et pour les courses à tous les bateaux participant à l'événement.
- 5.9. Tous les bateaux doivent fournir une copie de leur certificat de jauge C.I.M précisant leur rating à jour à l'OA au plus tard le 21 juillet 2023.
- 5.10. Les bateaux doivent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription (Annexe C) .

5.11. Le bateau est inscrit lorsque le formulaire d'inscription complété et signé est renvoyé l'OA, et que les frais d'inscription ont été payés en totalité.

Le détail de l'équipage devra être communiqué à l'OA avant le 21 juillet 2023.

5.12. Les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion de l'OA.

L'inscription à la **Brest Finistère Classic** entraîne l'acceptation totale et sans réserve de toutes les dispositions de cet avis de course.

6. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile en cours de validité avec une couverture minimale de 3 000 000 d'euros. Les concurrents devront fournir à l'inscription une attestation d'assurance.

7. LICENCES FFVOILE

Le skipper, ainsi que toutes personnes à bord doivent être en possession de :

la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

Sea To See peut vendre des licences FFVoile annuelles ou temporaires (contacter delphine@sea-to-see.com)

8. DROITS À PAYER

8.1. Les frais pour l'événement sont les suivants.:

Longueur extrême de la pointe du beaupré à l'extrémité arrière de la bôme	Entrée	Pass équipier/ festivités
En-dessous de 16 mètres	750 €	150 € par personne
Au-dessus de 16 mètres	1 000 €	

8.2. Place aux ports

Les droits d'engagement couvrent la participation aux courses et les places aux ports disponibles du samedi 19 août au lundi 28 août 2023 à Douarnenez et à Brest.

8.3. Pass équipiers/festivités :

Les "Pass équipiers/festivités »" sont obligatoires pour assister aux diverses festivités qui se tiendront dans le cadre de la Brest Finistère Classic.

Le paiement doit être effectué lors de l'inscription.

Paiement par chèque ou par virement bancaire (coordonnées dans ANNEXE C-Bulletin d'inscription). Preuve de virement bancaire à envoyer par email à : delphine@sea-to-see.com

Mentionner obligatoirement le NOM de course du bateau dans l'intitulé du virement.

En cas d'annulation d'une inscription d'un bateau, 50% des droits d'entrée et 50 % du Pass équipiers seront remboursés par l'AO.

En cas d'annulation de l'événement, les droits 50% d'entrée et 50 % du Pass équipier seront remboursés.

9. PUBLICITÉ

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité de l'événement choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

10. PROGRAMME [NP]

Date	Activité	Horaire
Lundi 21 août	- Confirmation des Inscription - Briefing	- 9h > 17h - Horaire à confirmer
Mardi 22 août	- Courses côtières - Remise des prix du jour	- Premier départ 11h00 - au retour de mer
Mercredi 23 août	- Course de Brest à Douarnenez - Remise des prix du jour	- Premier départ 11h00 - au retour de mer
Jeudi 24 août	- Course côtière et/ou Défi - Remise des prix du jour	- Premier départ 11h00 - au retour de mer
Vendredi 25 août	- Course de Douarnenez à Brest - Remise des prix du jour	- Premier départ 11h00 - au retour de mer
Samedi 26 août	- Courses côtières - Remise des prix du jour et de la Brest Finistère Classic	- Premier départ 11h00 - au retour de mer

11. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge C.I.M valide.

Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du lundi 21 août à 09h00.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

[DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

12. LIEU

Les zones de course sont définies en annexe B.

13. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer utiliseront une combinaison de marques gonflables spécialement mouillées de marques de navigation et de marques virtuelles. La liste des marques sera donnée dans les instructions de course.

14. SYSTÈME DE PENALITE

Les RCV 44.1, 44.2, 44.3 ne s'appliquent pas. Un bateau qui peut avoir enfreint une règle des RCV Partie 2 ou RCV 31 peut recevoir une pénalité en temps à moins qu'elle n'ait causé un dommage ou une blessure grave, auquel cas il doit abandonner.

La pénalité sera de 2% de son temps de course arrondi à la seconde la plus proche. Un bateau prenant une telle pénalité doit informer le comité de course dès que possible après avoir terminé la course du jour.

15. CLASSEMENT

Une course doit être validée pour valider l'épreuve.

Pour chaque course, les bateaux seront classés en fonction de leurs temps corrigés calculés à l'aide du facteur de correction de temps sur temps CIM.

Aucune course courue ne pourra être retirée. Ceci modifie la RCV A2

Le vainqueur de la **Brest Finistère Classic** sera le concurrent qui totalisera le total de points le plus faible

16. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon qui sera remis à confirmation d'inscription.

17. DROIT À L'IMAGE ET À L'APPARENCE :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX

Des lots ou prix seront remis aux participants à la discrétion de l'AO.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations sur l'événement, rendez-vous sur www.finistereclassic.bzh

Ou contacter Delphine Largenton : 06 86 14 82 71 delphine@sea-to-see.com

ANNEXE A
PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to RRS 70.5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

dossier reçu le :
Droits d'inscription reçu le :

NOM DE COURSE <i>RACE NAME OF THE BOAT</i>			
NOM DE BAPTEME DU BATEAU <i>REGISTERED NAME</i>			
NOM DU PROPRIETAIRE <i>OWNER'S NAME</i>		PRENOM <i>FIRST NAME</i>	
NATIONALITE <i>NATIONALITY</i>		DATE DE NAISSANCE <i>DATE OF BIRTH</i>	
LIEU DE NAISSANCE <i>PLACE OF BIRTH</i>		TELEPHONE PORTABLE <i>CELLULAR PHONE NUMBER</i>	
N° DE LICENCE FFVOILE <i>si naviguant</i>		CLUB	
ADRESSE <i>ADDRESS</i>			
E-MAIL			
NOM DU SKIPPER <i>SKIPPER'S NAME</i>		PRENOM du SKIPPER <i>FIRST NAME</i>	
NATIONALITE <i>NATIONALITY</i>		DATE DE NAISSANCE <i>DATE OF BIRTH</i>	
LIEU DE NAISSANCE <i>PLACE OF BIRTH</i>		TELEPHONE PORTABLE <i>CELLULAR PHONE NUMBER</i>	
N° DE LICENCE FFVOILE		CLUB	
ADRESSE <i>ADDRESS</i>			
E-MAIL			
CONTACT A TERRE PENDANT LA COURSE / Contact ashore during the race			
PRENOM / NOM / RÔLE <i>FIRST NAME / NAME / SITUATION</i>			
PORTABLE <i>CELLULAR</i>			
EMAIL			

ADRESSE DE FACTURATION/ BILLING ADRESS**NOM / Name****adresse Email****Adresse Postale**

Je soussigné(e) : _____, certifie que les renseignements inscrits sur le bulletin d'inscription ci-joint sont exacts et sincères, et je demande à inscrire à la **BREST FINISTERE CLASSIC** le voilier dont le nom mentionné sur l'acte de francisation est le suivant : _____ sous et sous le nom de course : _____.

Je déclare accepter et assumer l'entière responsabilité de tout dommage et/ou accident qui pourraient survenir du fait de l'état du voilier ou du matériel se trouvant à bord de celui-ci, et que le voilier remplit toutes les exigences de sécurité demandées, aussi bien par les autorités gouvernementales que sportives.

Je déclare avoir pris connaissance de l'Avis de Course de la **BREST FINISTERE CLASSIC**, l'accepter sans réserve, avoir bien noté le paragraphe concernant la responsabilité des participants, et avoir la qualification, la compétence et les connaissances de navigation nécessaires.

Par cette déclaration, je décharge de toute responsabilité de la société Seat To See, les clubs organisateurs, la Fédération Française de Voile, les commanditaires et partenaires de la course, les membres du Comité de Protestation et de la Jauge et toute personne physique ou morale qui participe à l'organisation de cette épreuve à quelque titre que ce soit. J'assumerai moi-même la charge de tout incident pouvant se produire à l'occasion de ma participation à la **BREST FINISTERE CLASSIC**.

Si, en cas de force majeure, la **BREST FINISTERE CLASSIC** ne pouvait pas avoir lieu, la **Société Sea To Sea** et ses collaborateurs et commanditaires ne seront pas tenus responsables pour tout dommage ou perte subis.

L'inscription définitive sera acceptée après avis du médecin référent de la course.

Je règle mes droits d'inscription à la course par chèque à l'ordre de SEA TO SEE.

ou

par virement et je joins une preuve de virement **avec le libellé : nom du Bateau +**

Références bancaires :**Titulaire du compte :** EURL CHAPALAIN

Banque : 12906 Guichet: 00020 64343839001

Clé RIB: 11**IBAN** (international bank account number) : FR76 1290 6000 2064 3438 3900 111**BIC/ Swift** (bank identifier code) : AGRIFRPP829**Fait à :****Signature** (précédée de la mention "lu et approuvé") :**Date :****SEA TO SEE : 11 passage de la poste - 29100 DOUARNENEZ - delphine@sea-to-see.com**